



Licenciement éco puis retractation employeur

Par **rahan83**, le **27/05/2009** à **12:16**

Bonjour,rrnJe vous explique la situation :rnLe **04/05/2009**, j'ai eu un entretien préalable au licenciement économique avec mon employeur.rnLe **même jour** j'ai reçu de sa part la **CRP et donc un délai de 21 jours pour l'accepter ou non**.rnAprès m'être renseigné longuement sur les avantages de la CRP, j'ai **accepté** cette convention de reclassement personnalisé le **18/05/2009** (donc délai d'acceptation respecté). Je n'effectue donc pas mon préavis de deux mois qui court jusqu'au 25 juillet 2009 environs.rnMon "ex patron" me rappelle ce matin, et me dit que peut être si un client signe enfin la commande attendu depuis 6 mois, il **annule la procédure de licenciement économique** ...rnPersonnellement, ayant signé la CRP et **n'effectuant pas mon préavis**, j'aimerais savoir si mon employeur peut réellement se rétracter alors que **j'ai reçu ma lettre de licenciement vers le 20/05/2009**...rnJe sais que la CRP doit être envoyée par mon employeur à l'assedic de ma ville mais que se passerait-il s'il ne l'envoyait pas et me demandait de reprendre le travail ?rrnJ'espère avoir été assez clair, et merci pour vos réponses !rnN'hésitez pas à demander des détails s'il manque des éléments.